

1.1 TITULAIRE OU TITULAIRE RESPONSABLE

1.2 REPRÉSENTANT DU TITULAIRE

SECTION 2 : TERRAIN DÉLIMITÉ PAR LE MINISTRE ET DROITS EXCLUSIFS D'EXPLORATION DÉSIGNÉS SUR CARTE VISÉS PAR LA FUSION

Combien de droits exclusifs d'exploration désignés sur carte voulez-vous fusionner?

(Seuls les droits exclusifs d'exploration désignés sur carte obtenus sur des parties de cellules (30 secondes de latitude par 30 secondes de longitude) peuvent faire l'objet d'une demande de fusion.)

Note : Si l'espace n'est pas suffisant, imprimer une page supplémentaire

SECTION 3: DÉCLARATION DU TITULAIRE RESPONSABLE DES DROITS EXCLUSIFS D'EXPLORATION OU DE SON REPRÉSENTANT

En tant que titulaire ou son représentant, vous êtes responsable de toutes les informations fournies dans ce formulaire.
Cocher la case appropriée, inscrire votre nom en lettres moulées, dater et signer la déclaration

Je déclare que tous les renseignements fournis sur le formulaire et dans les documents annexés sont exacts et complets. Je reconnais être titulaire de ce ou ces droits miniers ou le représentant dûment autorisé par le titulaire.

DATE _____ X
SIGNATURE _____

Ce formulaire peut être retourné par la poste à l'adresse suivante : Ministère des Ressources naturelles et des Forêts Direction de l'encadrement minier et de la coordination 5700, 4e Avenue Ouest, local C-320 Québec (Québec) G1H 6R1	ou à l'adresse de courriel suivante : services.mines@mrnf.gouv.qc.ca
---	--